

## Programme AUXILIAIRE AMBULANCIER

### Public concerné / Prérequis

Toutes personnes souhaitant travailler dans le domaine du transport sanitaire :

- Personnes en formation initiale
- Personnes en reconversion professionnelle et/ou demandeur d'emploi

Accès à la formation :

- Satisfaire aux conditions d'inscription : permis de conduire catégorie B hors période probatoire, conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité
- Obtenir l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite des véhicules sanitaires après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R.221-10 du code de la route
- Obtenir le certificat médical de non contre – indications à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé
- Le certificat médical de vaccination conformément à l'article L.3111-4 du code la santé publique)

### Objectifs

- Appliquer les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections
- Assurer les gestes adaptés à l'état du patient, dans toute situation d'urgence
- Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients
- Assurer la sécurité du transport sanitaire
- Organiser son activité professionnelle dans le respect de la déontologie, des règles et des valeurs de la profession

### Durée

- 2 semaines et 3 jours soit 91 heures.

### Programme

- Hygiène et prévention : prévention des infections, précautions standards, précautions complémentaires
- Gestes d'urgence : protection, alerte, mise en œuvre des gestes de secours et d'urgence adaptés, bilan, installation du patient en position d'attente et conditionnement du patient en vue de son évacuation
- La démarche relationnelle envers les membres de l'équipe et les patients
- Mesure des paramètres vitaux
- Formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
- Gestes et manutention : règles d'ergonomie, manipulation, brancardage et transfert.
- Déontologie : rôle et mission de l'auxiliaire ambulancier, règles de prise en charge des transports, documentation et cadre réglementaire.
- Règles du transport sanitaire : déontologie, gestion administrative du transport, respect des règles de sécurité.

## Programme AUXILIAIRE AMBULANCIER

### Modalités pédagogiques

---

- Alternance de cours théoriques en plénière, de travaux pratiques dirigés et de simulations en sous-groupes

### Validation de la formation

---

- Mises en situation

### Supports de cours

---

- Un memento « gestes et soins d'urgence » est remis aux stagiaires à l'issue de la formation

### Intervenants

---

- Formateurs permanents (infirmiers et ambulanciers).
- Professionnels en activités (chefs d'entreprise de transport sanitaire, ambulanciers, infirmiers, formateurs PRAP, formateurs premiers secours, etc...)